

S.

C. 3, 19. 45.

Vienne, le 25 avril 1919.

*Monsieur le Conseiller Fédéral,*

*Le Commissaire du peuple pour les affaires extérieures à Budapest a demandé verbalement et officieusement à notre Consul Général si la Légation hongroise à Berne pourrait se charger de la protection des intérêts russes en Suisses. Le commissaire du peuple ne veut en effet pas poser la question officiellement afin d'éviter le désagrément de recevoir une réponse négative officielle*

*Vous m'obligeriez en me faisant connaître ce que vous pensez de la suggestion du Commissaire des soviets hongrois.*

*Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma très haute considération.*

*Le Ministre de Suisse :*

*Au Département Politique Suisse*

*Division des Affaires Etrangères, B e r n e*

